

Paris, le 2 juillet 2015

« Proposer le paiement carte à mes clients » : un nouveau guide des clés de la banque

A l'occasion des Assises des Moyens de Paiement qui se sont tenues le 2 juin dernier, les banques françaises ont annoncé de nouveaux engagements destinés à favoriser le développement de moyens de paiement innovants, efficaces et à moindre coût pour les commerçants, notamment en développant une pédagogie collective sur la carte bancaire et les paiements sans contact. Le programme d'éducation financière de la Fédération bancaire française (FBF) « Les clés de la banque » publie le premier des deux guides annoncés « [Proposer le paiement carte à mes clients](#) ».

- **Pour les commerçants, artisans, professions libérales, de santé...**

A destination des commerçants mais aussi des artisans, des professions libérales, des professions de santé, etc., ce guide **explique les avantages de ce mode d'encaissement** (sécurité, rapidité) **et présente les différentes solutions monétiques possibles en fonction de la situation** (magasin, mobilité, vente à distance, site marchand, etc.).

- **Une offre adaptée aux besoins d'encaissement de chacun**

Le dialogue avec son banquier est essentiel pour qu'il comprenne les besoins d'encaissement et ainsi proposer l'offre la mieux adaptée. Le Terminal de Paiement Electronique peut en effet être fixe, avec ou sans la fonctionnalité « sans contact » pour les commerces traditionnels (en magasin), mobile pour les restaurateurs ou encore muni d'une puce GPRS pour les professionnels nomades (marchands ambulants, coiffeurs à domicile, artisans taxis, etc.).

Le fonctionnement du paiement carte sans contact y est également présenté, comme la nouvelle offre innovante appelée « M-POS » (mobile point of sale) qui permet d'utiliser son smartphone en guise de terminal de paiement.

- **Une information plus complète sur le coût et des offres IP généralisées**

Le guide aborde également la question du coût de ce service **en rappelant que l'information, d'ores et déjà gratuite** sur les frais d'encaissement par carte, **sera renforcée en 2016** avec un relevé mensuel pour plus de visibilité ; les offres IP (télécommunications par internet) seront généralisées par les banques dès le 1^{er} janvier afin de permettre une utilisation des TPE à moindre coût.

Le guide « Proposer le paiement carte à mes clients » est téléchargeable gratuitement sur le site www.lesclesdelabanque.com (espace entrepreneurs). Ce site de la FBF a pour objectif principal de permettre à chacun de mieux comprendre la banque et ses mécanismes pour maîtriser la gestion de son argent au quotidien en toute sécurité. Ce programme pédagogique contribue ainsi à la prévention des difficultés et à l'amélioration de la relation entre les consommateurs et leur banque.

Contact - service de presse « Les clés de la banque »

Tél : 01 48 00 50 09 – e-mail : presse@lesclesdelabanque.com